

## Annexe 2 :

### Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation **Techniscénistes CFC** dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

<b>Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)</b>	
<b>Chiffre</b>	<b>Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)</b>
<b>2)</b>	<b>Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan psychique</b>
2a)	Travaux qui dépassent la performance mentale des jeunes : 1. Cognitive : Le stress (travail à la tâche, rythme ou cadence de travail constamment élevés, attention permanente, responsabilité trop grande)
<b>3)</b>	<b>Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique</b>
3a)	<i>Travaux qui dépassent les capacités physiques des jeunes :</i> Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,</li> <li>• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,</li> <li>• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,</li> <li>• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus.</li> </ul>
<b>4)</b>	<b>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé</b>
4c)	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB (A)
4e)	Travaux présentant un danger d'électrisation ou d'électrocution comme les travaux sur des installations à courant fort sous tension.
4g)	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).
4h)	Travaux exposant à des radiations non ionisantes, notamment <ol style="list-style-type: none"> <li>1. des champs électromagnétiques, en particulier travaux sur des émetteurs, à proximité de courant à haute tension ou de courants forts ou avec des appareils de la catégorie 1 ou 2 selon EN 12198,</li> <li>2. des rayons ultraviolets à ondes longues (séchage et durcissement par UV, soudage à l'arc, exposition au soleil) ;</li> <li>3. des lasers des classes 3B et 4 (EN 60825-1).</li> </ol>
<b>5)</b>	<b>Travaux impliquant des agents chimiques exposant à des dangers physiques</b>
5a)	<b>Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion</b> Travaux impliquant des substances ou des préparations <sup>3</sup> dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. substances et préparations instables et explosives (H200, H201, H202, H203, H204, H205 – anciennement R2, R3),</li> <li>2. gaz inflammables (H220, H221 – anciennement R12),</li> <li>3. aérosols inflammables (H222 – anciennement R12),</li> <li>4. liquides inflammables (H224, H225 – anciennement R12),</li> <li>5. peroxydes organiques (H240, H241 – anciennement R12),</li> <li>6. substances et préparations auto réactives (H240, H241, H242 – anciennement R12),</li> <li>7. substances et préparations réactives (H250, H260, H261 – anciennement R15, R17),</li> <li>8. oxydants (H270, H271 – anciennement R9).</li> </ol>
<b>6)</b>	<b>Travaux exposant à des agents chimiques nocifs</b>
6a)	<b>Travaux impliquant une exposition nocive (par inhalation – via les voies respiratoires, par voie cutanée – par la peau ou par voie orale – par la bouche) ou un risque d'accident</b> Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>5. sensibilisation respiratoire (H334 – anciennement R42),</li> </ol>

6. sensibilisation cutanée (H317 – anciennement R43),

<b>8)</b>	<b>Travaux avec des outils de travail dangereux</b>
8a)	Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement 3. des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charges spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs ; 4. engins de manutention pour l'entreposage de charges uniformisées (notamment fûts et marchandises sur palettes) sur des hauts rayonnages ; 9. ponts mobiles ; 10. installations intérieures ou extérieures de nacelles ou sièges mobiles suspendus librement ;
8b)	Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
<b>10)</b>	<b>Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr</b>
10a)	Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
10c)	Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe 7. montage (grands chantiers)





Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)	Chiffre(s) <sup>2</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP			Constam ent	Souvent
1. Transporter et stocker les équipements et le matériel en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chargement et déchargement manuel des véhicules de transport</li> <li>➤ Travail sur des rampes et dans des zones de livraison</li> <li>➤ Fixation des charges (sécurisation des charges)</li> <li>➤ Soulever, transporter ou déplacer des charges lourdes (jeux d'orgues, flight cases)</li> <li>➤ Vérifier les dommages sur le matériel (contrôle visuel)</li> </ul> <i>Plan formation J1/2</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lésions et charges sur les muscles et le squelette</li> <li>• Electrocutation</li> <li>• Incendie</li> <li>• Se faire renverser, rouler dessus, coincer ou écraser</li> <li>• Ne pas entendre les signaux</li> <li>• Chute d'objet ou de marchandises</li> </ul>	3a 4e 8a	<input type="checkbox"/> EPI <input type="checkbox"/> Fixation professionnelle de la cargaison <input type="checkbox"/> Déplacement des charges lourdes <input type="checkbox"/> Recherche d'alternatives, utilisation de monte-charge, porter à deux / en équipe <input type="checkbox"/> Utilisation correcte des outils <input type="checkbox"/> Utilisation des rampes de chargement réglables, des plateformes de levage et des ascenseurs à marchandises <input type="checkbox"/> Utilisation des signaux et des avertissements Évacuation et de secours routes, les équipements de sécurité et les routes d'accès au service d'incendie <input type="checkbox"/> Ne pas barrer les accès aux sorties de secours, aux équipements de sécurité et aux accès des services incendie. ☞ Dépliant-SUVA: neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics_84051 ☞ Dépliant-SUVA: neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs_84067 ☞ Suva: Portez futé, Présentation PPT_150927 ☞ Dépliant-Suva: Huit règles vitales pour la maintenance_84040	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA 3. AA	Instruction d'utilisation et explication des règles : présenter, exercer et contrôler les connaissances	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA
2. Façonner, relier et sécuriser des pièces en métal, en matériaux synthétiques et en bois  <i>Plan formation D3</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit continu</li> <li>• Brûlures</li> <li>• Pincement, écrasement</li> <li>• Coupure, piqûre</li> <li>• Poussière</li> </ul> Sensibilisation cutanée, des voies respiratoires et des muqueuses.	4c 5a 6a 8b	<input type="checkbox"/> EPI Utilisation et le bon entretien des petites machines, outils et pièces de connexion selon les instructions du fabricant <input type="checkbox"/> Suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation et l'entretien des machines, des outils et des raccords ☞ Suva: Substances dangereuses_11030	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	EPI et instruction sur les machines. Exercer et, montrer les mesures de sécurités applicables	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA
3. Choisir et utiliser des échelles, des engins de levage et des échafaudages  <i>Plan formation D4</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident</li> <li>• Se faire renverser, rouler dessus, coincer ou écraser</li> <li>• Pressions</li> </ul>	8a 10a 10c	☞ Suva: Qui peut répondre 12 fois « oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles_84070 ☞ Suva: Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants_84018 ☞ Seco: Travailler debout, Dépliant_710.077 ☞ Suva Plateformes élévatrices PEMP 1 et 2_67064/1_67064/2	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	Instruction au moyen de brochures, de présentations et d'exercices. Utilisation des nacelles seulement	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA

<sup>1</sup> Un travailleur qualifié est une personne qui détient un certificat fédéral dans le domaine de spécialisation (Certificat professionnel fédéral, si prévu dans le plan de formation) ou une qualification équivalente.

<sup>2</sup> Numéro selon la liste de contrôle SECO «Travaux dangereux dans la formation professionnelle de base

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
		Chiffre(s) <sup>2</sup>		Formation Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP	Instruction des personnes en formation Appui durant les CI	Surveillance des personnes en formation Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel
							Après formation et obtention d'une attestation de formation.			
4. Monter, sécuriser et démonter des échafaudages, des ponts et autres supports de charge et des constructions temporaires  <i>Plan formation D5</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lésions et charges sur les muscles et le squelette</li> <li>Bruit continu</li> <li>Dérangement acoustique</li> </ul>	3a 4c 10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Suva-Dépliant: Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement_84044</li> <li>☞ www.absturzrisiko.ch</li> <li>☞ Suva-Dépliant: Huit règles vitales pour la branche du bâtiment_84035</li> <li>☞ Suva-dépliant: Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques_84048</li> </ul> Mode d'emploi et consignes de sécurité du fabricant	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA	1. AA 2. AA	Instruction d'utilisation et enseignement des moyens d'action à l'aide de brochures et d'outils complémentaires, de démonstration et d'exercices. Contrôle de connaissances. Cours de base PSAgA (EPI contre les chutes) avec certificat de formation	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA
5. Dresser et fixer des scènes et des décors ;  <i>Plan formation D6</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail posté/ Travail de nuit</li> <li>Baisse de concentration/Pression des horaires/Stress</li> <li>Lésions et charges sur les muscles et le squelette</li> <li>Etre percuté par des éléments en mouvement</li> <li>Pièces de machines mobiles non protégées</li> <li>Concassage, cisaillement, impacts</li> <li>Matériel défaillant (surcharge des équipements)</li> <li>Liaison mécanique au moteur, au moyen d'arbres, de chaînes ou de roues de friction</li> </ul>	2a 3a 8b	<input type="checkbox"/> Respecter les consignes d'exploitation et de contrôle <input type="checkbox"/> Respecter les barricades et les signalisations <input type="checkbox"/> Signaler les problèmes <input type="checkbox"/> Aucune manipulation des dispositifs de sécurité	1. AA 2. AA 3.AA	1. AA	1. AA 2. AA	Instruction d'utilisation et enseignement des moyens d'actions, démonstrations, exercices.	1.AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
		Chiffre(s) <sup>2</sup>		Formation	Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation			
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel le
6. Configurer et manipuler les équipements techniques de scène, utiliser et configurer des consoles de son élémentaires.  Comprendre et utiliser les documents de connexion, les schémas-blocs et les plans de raccordement, ainsi que dimensionner des circuits électriques  <i>Plan de formation D8 / B7, H2 à H3</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pression des horaires / Stress</li> <li>Dangers pendant le dépannage</li> <li>Electrocution</li> </ul>	2a 4c 4e 10a	<input type="checkbox"/> Etre attentif aux principes d'ergonomie et éviter les mauvaises postures <input type="checkbox"/> Maintenir une bonne communication (Travail d'équipe) <input type="checkbox"/> Travailler selon des mandats claires (planning, liste de contrôles, procédures) <input type="checkbox"/> Suivre les instructions et les roder <input type="checkbox"/> Traitement de l'électricité <input type="checkbox"/> Utiliser les signaux de signalisation et les outils <input type="checkbox"/> Etre attentif aux marquages et signaux <i>☞ Suva: Postes de travail en hauteur sur machines et installations industrielles_33087</i> <i>☞ Suva-dépliant „5 + 5 règles vitales pour les travaux ou à proximité d'installations électriques“_84042.</i>	1. AA 2. AA 3. AA	1. AA 2. AA	1. AA 2. AA 3. AA	Instruction, présentation. Faire des exercices répétés en condition réelle (1:1 simulation en temps réel)	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA
7. Evaluer le montage d'une installation laser  <i>Plan de formation F4</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rayons laser</li> <li>Eblouissement / lésions oculaires</li> </ul>	4h	<input type="checkbox"/> Les appareils laser ne sont construits, réglés, calibrés, contrôlés et exploités que par des spécialistes responsables. (le responsable sécurité laser est également impliqué) <input type="checkbox"/> Ne pas manipuler l'équipement d'exposition laser <input type="checkbox"/> Ne pas modifier le dispositif laser.	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	1. AA 2. AA	Informé, présenter. Travailler seulement sous surveillance d'une personne qualifiée.	1. AA – 3. AA		
8. Appliquer les directives de protection contre l'incendie, formuler les règles de comportement en cas d'incendie et entamer la lutte contre l'incendie.  <i>Plan de formation G6</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Asphyxie et risque d'explosion</li> <li>Irritation respiratoire et des muqueuses</li> <li>Brûlures</li> </ul>	4g 10c	<input type="checkbox"/> Utiliser correctement les extincteurs portatifs <input type="checkbox"/> suivre les premières instructions et montrer un comportement qualifié (concept de sécurité et organisation d'urgence) <input type="checkbox"/> Aucune manipulation du BMA et des détecteurs de fumée et autres dispositifs de protection.	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	3. AA	Instruction par la police du feu ou d'un chargé de sécurité. Observer, comprendre et mettre en pratique les procédures et les réglementations	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA

Travail (travaux) dangereux (Conformément aux compétences opérationnelles) Cf : plan de formation	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
		Chiffre(s) <sup>2</sup>		Formation	Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation			
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Formation en entreprise	Occasionnel
9. Choisir et mettre en œuvre des effets spéciaux tels que des effets de fumée ou de brouillard  <i>Plan de formation F1</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electrocution</li> <li>• Explosion</li> <li>• Suffocation</li> <li>• Brûlures</li> <li>• Sensibilisation des voies respiratoires et des muqueuses</li> <li>• Sensibilisation cutanée</li> </ul>	4e 4g 5a 6a	<input type="checkbox"/> Choisir les bons dispositifs d'effets et les bons outils opérationnels <input type="checkbox"/> Utiliser les gaz comprimé et vapeurs seulement à l'extérieur <input type="checkbox"/> Porter des masques anti-poussière (FFP) <input type="checkbox"/> Symboles de matières dangereuses / fiches de sécurité <input type="checkbox"/> Transport, manutention et stockage des bouteilles de gaz comprimé <input type="checkbox"/> Transport, manutention et stockage des matières dangereuses  Fiche de données de sécurité (FDS) des substances utilisées  Suva: Liquides inflammables et bouteilles de gaz sur les chantiers – Quelles sont les prescriptions d'entreposage?_33030	1. AA 2. AA 3. AA	3. AA	2. AA 3. AA	Enseignement des instructions de service et des fiches de données de sécurité.	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA
10. Travailler à l'extérieur au soleil, à la chaleur et au froid	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UV de la lumière du soleil (Cancer de la peau, lésions oculaires, coups de soleil)</li> <li>• Engelures</li> </ul>	4h	<input type="checkbox"/> PSA, Protection pour la peau <input type="checkbox"/> Mise en place de protection collective (tente, parapluie, etc.) <input type="checkbox"/> Faire les pauses à l'ombre <input type="checkbox"/> Eviter les rayonnements excessifs <input type="checkbox"/> Porter de bons vêtements contre l'hypothermie <input type="checkbox"/> Porter dans tous les cas des chaussures de travail (chaussures de sécurité si nécessaire)  Ligue contre le cancer : Protection solaire, l'essentiel en bref  SUVA: Chaudement recommandé en période de canicule	1. AA 2. AA 3. AA			Instruction et sensibilisation au moyen de brochures	1. AA	1. AA ARF,	2. AA 3. AA

**Légende** : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation